

**INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN FAVEUR
DES POPULATIONS NON DEPLACÉES VICTIMES DE CATASTROPHES NATURELLES
AIGUËS**

Caractéristiques et impacts

- Dégâts physiques à l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement : destruction des systèmes de stockage, des lignes de distribution et des points d'approvisionnement
- Contamination des approvisionnements en eau : matières organiques, débris, cadavres et, en cas d'inondation par de l'eau de mer, intrusion d'eau saline
- Potentiel d'impact sur les sources d'eau, notamment modification du cours ou des points de sortie (en particulier en cas de tremblements de terre et de glissements de terrains et éventuellement lors d'ouragans et de cyclones)
- Déplacement temporaire de personnes, habituellement vers des zones proches ; en cas de destruction à grande échelle, le déplacement peut être à plus long terme ou permanent ou se produire dans des zones géographiques plus éloignées.

Objectif principal et priorités de réponse

Sauver et préserver des vies par une réponse rapide

- Fourniture d'eau salubre en quantité suffisante le plus rapidement possible
- Fourniture immédiate des moyens d'élimination sûre des excréments et de gestion des déchets solides
- Promotion de l'hygiène en insistant sur les interventions les plus susceptibles de réduire la propagation de maladies comme se laver les mains à des moments critiques, évacuer les excréments dans des conditions sûres, stocker et distribuer l'eau de manière sûre.
- Conception d'interventions en se concentrant sur des solutions rapides, basées, dans la mesure du possible, sur l'utilisation maximale des ressources locales ; il peut néanmoins s'avérer nécessaire d'importer temporairement une infrastructure et des technologies lorsque cela permet d'intervenir plus facilement.
- Toujours impliquer les communautés et le personnel des institutions en charge de l'eau et de l'assainissement dans la mesure du possible, mais éviter les pertes de temps opérationnelles
- Bien que le coût soit un facteur important, la promptitude des interventions est de toute première importance et il peut s'avérer nécessaire de déployer dans un premier temps des systèmes dont le coût et la complexité sont supérieurs aux niveaux des services existants ou aux normes nationales.
- Établir des références en matière de prestation de services aussi vite que possible ; il y a lieu de consulter le projet SPHERE et les normes nationales dans le but de remplacer les mesures prises en urgence par des interventions plus adaptées au contexte spécifique.

Interventions de réponse typiques

Généralités	Évaluations rapides	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte rapide d'informations publiques • Évaluations rapides de la zone ou de la communauté • Enquêtes rapides au niveau des ménages • Évaluations rapides des dommages subis par le système d'approvisionnement en eau et d'assainissement (portant habituellement surtout sur les systèmes urbains ; celles-ci peuvent, par exemple, en cas de sécheresse, se concentrer sur des petits points d'eau répartis sur une grande zone.)
	Amélioration de la coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter une meilleure coordination de l'aide en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement à tous les niveaux et avec tous les acteurs concernés (par exemple, autorités gouvernementales, ONG, ONU, Croix-Rouge, armée et secteur privé) afin d'éviter le double emploi et d'accroître la rentabilité de la réponse.
	Réparation des réseaux électriques	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de générer de l'électricité pour les pompes et les autres équipements liés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement • L'électricité peut être fournie alternativement par la mise à disposition de groupes électrogènes.
	Démarches	<ul style="list-style-type: none"> • Les agences de mise en œuvre font pression sur les autorités gouvernementales ou les autres organismes sectoriels pour des questions directement ou indirectement liées à la prestation de services en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement. • DG ECHO : intervient auprès du gouvernement régional ou national sur des questions liées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement et aux conditions de travail des partenaires présents sur le terrain.

Eau	Traitement de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Chlorer l'eau, de préférence au niveau du système d'approvisionnement en eau, sinon au niveau des ménages. • Une technologie simple suffit souvent et peut être utilisée par la suite par les communautés locales.
	Distribution de matériel pour l'approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Solutions chlorées (éviter les tablettes, fournir des instructions d'utilisation claires, surveiller les niveaux de chlore résiduel), sels de réhydratation à administrer par voie buccale (y compris instructions d'utilisation), filtres à eau, bidons à eau/récipients (remplis si nécessaire), etc. Tous ces articles doivent être adaptés aux besoins identifiés sur place.
	Nettoyage rapide et chloration des trous de sonde et des puits	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter en priorité les puits et trous de sonde susceptibles de fournir de l'eau salubre. S'il s'agit d'une inondation par de l'eau de mer, le nettoyage ne réduira probablement pas immédiatement les niveaux de salinité. • Surveiller la présence de coliformes fécaux, la turbidité et le goût après le nettoyage et vérifier le taux de salinité en cas d'inondation par de l'eau de mer. • En cas de suspicion de taux anormalement élevés de constituants chimiques (tels que du fer, des composés fluorés), vérifier leur quantité et faire un traitement approprié, le cas échéant.
Eau (suite)	Réparation des systèmes d'approvisionnement en eau affectés	<ul style="list-style-type: none"> • Donner la priorité aux réparations pouvant augmenter immédiatement la quantité d'eau de bonne qualité disponible. • Si possible, mettre en œuvre des mesures d'atténuation en même temps ; contrôler la qualité de l'eau. • Souvent, les institutions locales en charge de l'eau et de l'assainissement sont encore à même de fonctionner et leur personnel peut apporter une aide ; toujours s'efforcer de travailler avec et à travers eux lorsque cela se révèle possible.
	Développement de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Ne prendre en compte cette option que s'il est possible d'installer de nouveaux systèmes très rapidement et s'il n'y a pas de meilleure alternative (notamment la réparation des systèmes existants). • Cela peut être nécessaire dans des zones où des personnes ont été déplacées pour trouver un abri provisoire. • Une technologie simple est souvent suffisante et peut être utilisée par la suite par les communautés locales. • La planification de tels systèmes doit comprendre des mesures d'atténuation (telle que l'élévation des trous de sonde). • Consulter la communauté et en particulier les femmes, pour connaître leurs préférences en matière de prestation de service.
	Apport d'aide matérielle aux communautés et institutions en charge de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples : carburant, lubrifiants, pièces détachées, pompes, groupes électrogènes, véhicules, camions, ordinateurs. • Doit servir à augmenter la production d'eau salubre dans la mesure où ceci est nécessaire et dans la mesure où ces produits ne peuvent être financés/obtenus par la communauté ou par l'autorité en charge de l'eau elle-même.
	Constitution de réserves d'eau en citernes	<ul style="list-style-type: none"> • Ne considérer cette option que s'il n'est pas possible de mettre en œuvre d'autres solutions (moins coûteuses) dans un délai suffisamment court. • Chlorer l'eau et surveiller les taux de chlore résiduel. • Remplacer les citernes <u>dès que possible</u> par d'autres systèmes moins coûteux.
	Conversion des approvisionnements vers l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple : réaffecter provisoirement l'eau d'irrigation ou l'eau destinée aux boissons non alcoolisées à des usages réservés à l'eau potable. • Chlorer l'eau et surveiller les taux de chlore résiduel.

Assainissement de l'environnement	Construire des toilettes d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Terrains ou fosses réservés à la défécation ou latrines publiques à fosse simple. • Toujours tenir compte des pratiques et conceptions locales ; veiller à l'intimité et à la sécurité des femmes et des filles. • Toujours construire ces installations à l'écart des sources d'alimentation en eau et des zones susceptibles de subir de nouveaux dégâts.
	Distribution de kits sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples : savon, serviettes hygiéniques pour les femmes, matériel culturellement acceptable pour le nettoyage anal, dentifrice et brosses à dents, etc. Ces produits doivent toujours être adaptés aux besoins identifiés sur place.
	Évacuation et inhumation des cadavres	<ul style="list-style-type: none"> • Agir en fonction des coutumes locales dans la mesure du possible ; consulter la population. • Les cadavres ne sont généralement pas responsables de la transmission de maladies à grande échelle ; les personnes manipulant des cadavres peuvent facilement éviter les risques en prenant de simples précautions. • Les tombes doivent se situer à au moins 30 m des sources d'eau potable et 1,5 m au-dessus de la nappe phréatique avec une zone non saturée de 0,7 m. • L'eau de ruissellement des cimetières ne doit pas pénétrer dans les zones habitées.
	Enlèvement des déchets et collecte des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque des raisons hygiéniques ou opérationnelles immédiates l'exigent, procéder à l'enlèvement des déchets solides, des dépôts limoneux, des pierres et gravats et drainer/évacuer les eaux excédentaires.
	Lutte contre les vecteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pulvérisation résiduelle, utilisation de larvicides, fourniture de moustiquaires, drainage ou remplissage des bassins d'eau stagnante, drainage aux nouveaux points d'eau, enlèvement des déchets solides. • Prendre des mesures de protection pour le personnel de mise en œuvre et les bénéficiaires.
Promotion de l'hygiène	Promotion par le biais de messages adressés face à face ou via la télévision, la radio, les journaux, des affiches, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Interaction directe par le personnel en charge de l'information et par l'intermédiaire de bénéficiaires sélectionnés et formés à cet effet. • Promouvoir/expliciter les messages les plus importants : <ul style="list-style-type: none"> – les dangers des sources d'alimentation en eau polluées pour la consommation humaine, – où obtenir de l'eau salubre à boire, – l'utilisation de solutions chlorées (éviter les tablettes) et de sels de réhydratation à administrer par voie buccale, – comment faire bouillir l'eau non traitée destinée à être bue, – l'importance de se laver les mains à des moments critiques, – la prévention des maladies transmises par vecteur, – l'utilisation et l'entretien appropriés des toilettes. • Les méthodes peuvent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> – des annonces verbales (haut-parleur), des visites à domicile et des messages adressés individuellement, – des groupes de discussion ou des histoires à raconter, – des messages adressés par des personnes populaires ou importantes sur le terrain ou à la télévision, à la radio ou encore sur des affiches, – des mises en garde verbales ou écrites sur les comportements à risques, – le renforcement des comportements positifs par des images, la radio, le théâtre ou des films. • Veiller à ce que les messages et méthodes soient culturellement et religieusement acceptables. • Se limiter à quelques messages essentiels. • Toujours adapter les stratégies de communication en fonction de la culture et du contexte locaux (en évaluant le taux d'alphabétisation et les moyens de communication interpersonnelle les plus usités). • Dans la mesure du possible, tester sur le terrain les méthodes et messages promotionnels auprès des bénéficiaires avant d'en faire usage.

INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN FAVEUR DE POPULATIONS NON DEPLACÉES EN SITUATION DE CONFLITS AIGU

Caractéristiques et impacts

- Les institutions locales en charge de l'eau et de l'assainissement peuvent fonctionner partiellement ou être totalement hors service suite à l'absence des membres de leur personnel/comité ; l'infrastructure des services d'eau et d'assainissement peut avoir subi des dégâts physiques du fait du conflit.
- Interruption de l'accès aux installations et danger accru pour les groupes de population s'efforçant d'avoir accès aux services en raison du conflit armé ; potentiel d'utiliser l'accès aux services comme instrument de pouvoir sur certains groupes au sein d'une population touchée par un conflit.
- Déplacement (souvent très rapide) de personnes, habituellement hors de la zone de conflit, souvent au delà des frontières et rassemblement dans des camps non prévus ou des camps disposant de services inadaptés à la taille de la population déplacée.
- Danger accru de conflit portant sur l'eau en tant que ressource ; corruption, utilisation abusive de l'eau ou des tarifs, vandalisme, chantage et usage à des fins illégales.
- Difficultés pour obtenir l'accès à ces ressources et travail à fournir par les organismes sur le terrain.

Objectif principal et priorités de réponse

Sauver et préserver des vies par une réponse rapide

- Apporter de l'eau salubre en quantité suffisante aussi rapidement que possible.
- Fournir immédiatement les moyens d'évacuer les excréments dans des conditions sûres et gérer les déchets solides.
- Promouvoir l'hygiène en insistant sur les interventions les plus susceptibles de réduire la transmission de maladies telles que se laver les mains à des moments critiques, évacuer les excréments dans des conditions sûres, stocker et distribuer l'eau potable de manière sûre.
- Lorsque la sécurité est menacée (notamment par de nouvelles flambées de violence liées au conflit) et lorsqu'il y a un risque de corruption ou d'utilisation abusive de l'eau en tant que ressource, se tourner vers des systèmes d'approvisionnement en eau au niveau des ménages plutôt que vers des systèmes publics (communaux), dans la mesure du possible.
- Toujours impliquer les communautés et le personnel des institutions en charge de l'eau et de l'assainissement dans la mesure du possible, mais éviter de perdre du temps au niveau opérationnel.
- Dans les zones de conflit aigu, les organismes présents sur le terrain peuvent être contraints de mener des actions éclairs, c'est-à-dire d'arriver rapidement sur les lieux, de réaliser des interventions hautement prioritaires et de quitter le terrain avant une nouvelle flambée de violence.

Interventions de réponse typiques

Généralités	Évaluations rapides	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte rapide d'informations publiques • Évaluations rapides de la zone ou de la communauté concernée • Enquêtes rapides au niveau des ménages • Évaluations rapides des dommages subis par le système d'approvisionnement en eau et d'assainissement
	Amélioration de la coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la coordination de l'aide en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dès le début et avec tous les acteurs concernés (par exemple, autorités gouvernementales, ONG, ONU, Croix-Rouge, armée et secteur privé) afin d'éviter le double emploi et d'accroître la rentabilité de la réponse. Dans les rapports avec les parties adverses, éviter de devenir partie prenante au conflit ou d'être perçu comme soutenant un groupe particulier.
	Réparation des réseaux électriques	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de générer de l'électricité pour les pompes et autres équipements liés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. • L'électricité peut être fournie alternativement par la mise à disposition de groupes électrogènes (convient également mieux si de futures explosions de violence liées au conflit sont susceptibles d'endommager à nouveau la centrale électrique).
	Démarches	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes présents sur le terrain font pression auprès des instances locales, notamment celles qui sont impliquées dans le conflit, si nécessaire, pour des questions directement ou indirectement liées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. • DG ECHO : intervient auprès des gouvernements nationaux ou les chefs de file des groupes en conflit sur des questions liées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement et aux conditions de travail/sécurité des partenaires sur le terrain.

Eau	Distribution de matériel pour l'approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> Solutions chlorées (éviter les tablettes, fournir des instructions d'utilisation claires, surveiller les niveaux de chlore résiduel), sels de réhydratation à administrer par voie buccale (y compris instructions d'utilisation), filtres à eau, bidons à eau/récipients (remplis si nécessaire), etc. Tous ces articles doivent être adaptés aux besoins identifiés sur place.
	Réparation des systèmes d'approvisionnement en eau endommagés	<ul style="list-style-type: none"> Donner la priorité aux réparations pouvant augmenter immédiatement la quantité d'eau de bonne qualité disponible. Sélectionner des systèmes moins susceptibles de subir de nouveaux dégâts ou pouvant être protégés contre de nouvelles violences. Si réalisable, envisager la possibilité de mettre en place des systèmes d'alimentation en eau au niveau des ménages. Contrôler la qualité de l'eau par le biais de mesures de désinfection.

Eau (suite)	Mise en place de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> Ne prendre en compte cette option que s'il est possible d'installer de nouveaux systèmes très rapidement et s'il n'y a pas de meilleure alternative (notamment la réparation des systèmes existants). Une technologie simple est souvent suffisante et peut être utilisée par la suite par les communautés locales. Lorsqu'il existe des risques de nouvelles flambées de violence liées au conflit, il vaut mieux se tourner vers des systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle ou au niveau des ménages pour autant que ce soit possible ou techniquement réalisable. Consulter la communauté, et en particulier les femmes, pour connaître leurs préférences en matière de prestation de service.
	Apport d'aide matérielle aux communautés et institutions en charge de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Exemples : carburant, lubrifiants, pièces détachées, pompes, groupes électrogènes, véhicules, camions, ordinateurs. À fournir pour augmenter la production d'eau salubre dans la mesure où ceci est nécessaire et dans la mesure où ces produits ne peuvent être financés ou obtenus par la communauté ou par l'autorité en charge de l'eau elle-même. Éviter de fournir des produits susceptibles de provoquer des conflits, d'être utilisés abusivement ou d'être confisqués ou volés (par exemple, par des combattants, le personnel des institutions ou en cas de nouveau conflit).
	Constitution de réserves d'eau en citernes	<ul style="list-style-type: none"> Ne considérer cette option que s'il n'est pas possible de mettre en œuvre d'autres solutions (moins coûteuses) aussi rapidement. Évaluer si l'installation de citernes d'eau est possible du point de vue de la sécurité. Chlorer l'eau et surveiller les taux de chlore résiduel. Remplacer les citernes <u>dès que possible</u> par d'autres systèmes moins coûteux.
	Réaffectation des réserves d'eau à des usages d'eau de boisson	<ul style="list-style-type: none"> Exemple : réaffecter provisoirement l'eau d'irrigation ou l'eau destinée aux boissons non alcoolisées à des usages réservés à l'eau potable. Chlorer l'eau et surveiller les taux de chlore résiduel.
Assainissement de l'environnement	Construire des toilettes d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Terrains ou fosses réservés à la défécation ou latrines publiques à fosse simple. Toujours tenir compte des pratiques et conceptions locales ; veiller à l'intimité et à la sécurité des femmes et des filles. Toujours construire ces installations à l'écart des zones peu sûres, de préférence près des habitations ou encore là où la sécurité est le moins menacée.
	Distribution de kits sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Exemples : savon, serviettes hygiéniques pour les femmes, matériel culturellement acceptable pour le nettoyage anal, dentifrice et brosses à dents, etc. Ces produits doivent toujours être adaptés aux besoins identifiés sur place.
	Évacuation et inhumation des cadavres	<ul style="list-style-type: none"> Agir en fonction des coutumes et de la culture locales dans la mesure du possible ; consulter la population. Les cadavres ne sont généralement pas responsables de la transmission de maladies à grande échelle ; les personnes manipulant des cadavres peuvent facilement éviter les risques en prenant de simples précautions. Les tombes doivent se situer à au moins 30 m des sources d'eau potable et 1,5 m au-dessus de la nappe phréatique avec une zone non saturée de 0,7 m. L'eau de ruissellement des cimetières ne doit pas pénétrer dans les zones habitées.

	<p>Réparation des systèmes d'évacuation des excréments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Uniquement lorsque la capacité d'évacuation s'en trouve augmentée et l'hygiène améliorée. • Sélectionner des systèmes moins susceptibles de subir de nouveaux dégâts ou pouvant être protégés de nouveaux actes de violence ; sinon, évaluer la possibilité de mettre en place des systèmes d'évacuation des excréments au niveau des ménages. • Lorsque le temps et d'autres facteurs l'autorisent, appliquer en même temps des mesures d'atténuation.
	<p>Enlèvement des déchets et collecte des eaux usées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque des raisons hygiéniques ou opérationnelles immédiates l'exigent, procéder à l'enlèvement des déchets solides, des dépôts limoneux, des pierres et gravats et autres débris et drainer/évacuer les eaux de surface excédentaires.
<p>Promotion de l'hygiène</p>	<p>Promotion par le biais de messages adressés face à face ou via la télévision, la radio, les journaux, des affiches, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Messages directs par l'intermédiaire du personnel chargé de l'information et des bénéficiaires formés à cet effet. • Promouvoir/expliciter les messages les plus importants : <ul style="list-style-type: none"> – les dangers des sources d'alimentation en eau polluées pour la consommation humaine, – où obtenir de l'eau salubre à des fins de boisson, – l'utilisation de solutions chlorées (éviter les tablettes) et de sels de réhydratation à administrer par voie buccale, – comment faire bouillir l'eau non traitée destinée à être bue, – l'importance de se laver les mains à des moments critiques, – la prévention des maladies transmises par vecteur, – l'utilisation et l'entretien adéquats des toilettes. • Les méthodes peuvent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> – des annonces verbales (haut-parleur), des messages adressés individuellement et des visites à domicile, – des groupes de discussion ou des histoires à raconter, – des messages adressés par des personnes populaires ou importantes sur le terrain ou à la télévision, à la radio ou sur des affiches, – des mises en garde verbales ou écrites sur les comportements à risques, – le renforcement des comportements positifs au travers d'images ou de films. • Veiller à ce que les messages et méthodes soient culturellement et religieusement acceptables. • Se limiter à quelques messages essentiels. • Toujours adapter les stratégies de communication en fonction du contexte et de la culture locaux (en évaluant le taux d'alphabétisation et les moyens de communication interpersonnelle les plus usités). • Dans la mesure du possible, tester sur le terrain les méthodes et messages promotionnels auprès des bénéficiaires avant d'en faire usage.

INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN FAVEUR DE POPULATIONS NON DEPLACÉES EN SITUATION D'URGENCE POST-AIGUË ET CHRONIQUE

<p>Caractéristiques et impacts</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La phase «critique» d'une situation d'urgence aiguë réclamant des solutions rapides, souvent provisoires, est généralement assez courte, de l'ordre habituellement de quelques semaines à quelques jours. Cette période initiale évolue rapidement vers une phase plus stable nécessitant des interventions à caractère plus permanent et durable, caractéristiques également propres aux situations chroniques. • Les scénarios post-aigus et chroniques se caractérisent par le besoin d'établir ou de rétablir des services d'eau et d'assainissement permanents et durables pouvant être relayés par les populations et institutions locales responsables de leur fourniture, instaurant, dès lors, un retour « à la normale », c'est-à-dire à un niveau au moins égal à celui précédant les événements ou supérieur en fonction des ressources disponibles et de l'ampleur des besoins.
<p>Objectifs principaux et priorités de réponse</p>

Identifier et répondre aux besoins aigus là où ils se trouvent ; veiller à ce que les effets de la crise sur les services n'empirent pas ; réaliser des travaux de remise en état à court terme et jeter les bases d'un pôle de développement au niveau de l'eau et de l'assainissement, en aidant ainsi les personnes les plus affectées à retrouver un certain degré d'autosuffisance.

- La priorité est donnée au rétablissement et à la remise en état des services d'eau et d'assainissement et à un retour à l'autosuffisance, en donnant une place aux activités ayant pour but de se préparer aux catastrophes et d'atténuer leurs effets lorsque le danger est susceptible d'être récurrent.
- Les interventions au niveau des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de la promotion de l'hygiène doivent être pensées et planifiées de manière à être plus durables et permanentes et doivent tenir compte des capacités, règles et normes techniques nationales.
- La priorité en matière de remise en état doit être donnée à des projets appropriés, rentables et, si possible, jetant les bases de services durables ; l'effort visant à associer les secours à la remise en état et au développement doit comprendre :
 - une collaboration avec les organismes gouvernementaux centraux ou locaux tout au long du cycle du projet ;
 - l'adoption d'une stratégie « sur demande » se basant sur des principes de motivation, d'autoassistance et de gestion par la communauté ;
 - dans la mesure du possible, les modèles doivent être conçus sur base des règles, normes et politiques sectorielles nationales et de technologies pouvant être exploitées et entretenues localement ;
 - les communautés et institutions locales chargées de l'eau et de l'assainissement doivent être impliquées dans l'élaboration de solutions se basant sur leurs préférences, leurs possibilités et leurs capacités ;
 - il est particulièrement important que les besoins des groupes vulnérables et des femmes soient pris en compte lors de l'élaboration des solutions ;
 - la coordination avec d'autres acteurs présents sur le terrain est essentielle pour optimiser les connaissances, expériences et ressources et pour éviter des conséquences négatives non voulues telles que l'épuisement des réserves d'eau souterraines ;
 - lorsque les catastrophes sont récurrentes, il convient de donner la priorité aux modèles prévus spécifiquement pour les zones sujettes aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux mesures d'atténuation.

Interventions de réponse typiques

Généralités	Mettre en place et renforcer l'infrastructure sociale au sein des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'apparition de demandes de services (particulièrement d'assainissement) en travaillant avec les communautés. • Faciliter la mise sur pied de comités au sein des communautés ayant pour objectif d'éduquer, de former et de promouvoir la santé, l'hygiène et d'autres thèmes ; analyser les problèmes et les préférences en matière d'eau et d'assainissement. • Utiliser les structures de gestion collective existantes ou en établir de nouvelles, le cas échéant pour organiser la mise en œuvre de projets et leur suivi à plus long terme. • Mettre au point des programmes communautaire de santé et de préparation aux catastrophes. • Renforcer les capacités de gestion des comités par le biais de formations et de coaching.
	Améliorer la capacité des organismes locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité des ONG et des autorités gouvernementales à gérer et à utiliser les technologies et outils adéquats pour pouvoir mettre en œuvre les programmes de secours et de remise en état.
	Démarches	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention des organismes présents sur le terrain auprès des donateurs, des autorités de district et même des autorités nationales sur des questions liées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement à plus long terme. • DG ECHO : intervention auprès des gouvernements concernés sur des questions liées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement à plus long terme.
Préparation aux catastrophes	Améliorer la préparation aux catastrophes des organismes de soutien	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les ONG, autorités locales/de district, entreprises, etc. qui assistent les communautés et les institutions lors de catastrophes et après celles-ci par le biais de programmes de secours, de rétablissement et de préparation aux catastrophes. • Aider les organismes à évaluer leurs besoins en matière de développement et de préparation aux catastrophes. • Aider les organismes à développer et mettre en œuvre des plans de préparation aux catastrophes (voir ci-dessous).
	Améliorer les mécanismes de coordination de la préparation aux catastrophes au niveau des districts	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une plateforme avec les ONG, les autorités, les entreprises et des représentants des communautés pour assurer la coordination, le développement et la mise en œuvre d'un plan de préparation aux catastrophes interdisciplinaire à l'échelle du district. • Les plans de préparation aux catastrophes des organisations individuelles doivent s'inscrire dans l'alignement du plan de préparation aux catastrophes du district. • Parmi d'autres mécanismes de coordination peuvent figurer la formation de personnel, des simulations de catastrophe, des plans d'urgence, etc.

Eau	Évaluations des ressources hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer comment les ressources hydrauliques pourraient être développées davantage sans préjudice pour l'environnement. • Évaluer s'il est possible de protéger les ressources et installations de catastrophes futures. • Évaluer l'impact de changements dans l'utilisation de l'eau sur les moyens de subsistance, notamment en cas de sécheresse. • Si les ressources hydrauliques s'étendent au-delà du cadre local, l'évaluation doit couvrir également le contexte élargi (cartographie des ressources hydrauliques de systèmes aquifères plus importants).
	Remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les communautés à remettre en état leurs systèmes d'approvisionnement en eau, en appliquant des mesures d'atténuation lorsque cela s'avère possible et nécessaire ; mettre en place des systèmes de contrôle régulier de la qualité de l'eau.
Eau (suite)	Mise en œuvre de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau gérés par la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Établir les priorités, planifier, élaborer et mettre en œuvre les solutions en collaboration avec les bénéficiaires autant que possible. • Aider les communautés à mettre en œuvre de nouveaux systèmes dans le cadre du plan de développement collectif, tant au niveau de l'organisation (notamment en augmentant la capacité de gestion de la communauté) qu'au niveau de l'infrastructure. • Mettre en œuvre un plan de préparation aux catastrophes et des mesures d'atténuation dans la mesure du possible et si nécessaire. • Utiliser des technologies simples, adaptées et mises en place localement pour favoriser leur durabilité. • Considérer l'utilisation de technologies adaptées si les modèles conventionnels sont trop coûteux ou susceptibles de poser des problèmes au niveau de leur durabilité. • Aider la communauté à installer un système simple de contrôle régulier de la qualité de l'eau.
	Remise en état des réseaux hydrauliques urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les institutions en charge de l'approvisionnement en eau à faire des estimations de vulnérabilité et à développer et réaliser des interventions de remise en état, d'atténuation et de préparation aux catastrophes qui améliorent l'infrastructure physique et les capacités d'organisation ; si les systèmes étaient hors service avant la situation d'urgence, en rechercher les causes et évaluer si cela vaut la peine d'agir à ce niveau. • Améliorer la gestion et l'administration par la formation du personnel et son coaching à long terme.
	Construction de nouveaux réseaux hydrauliques urbains	<ul style="list-style-type: none"> • À ne réaliser que si ceci est essentiel pour la santé publique ; travailler en collaboration avec les institutions concernées ; à n'entreprendre que si les risques de survenance de nouveaux dégâts suite à un conflit ou à une utilisation abusive sont faibles. • Les intégrer dans des ouvrages résistant aux catastrophes naturelles et les installer dans les zones les moins sensibles aux catastrophes naturelles. • Assurer la formation et le coaching à long terme du personnel et de la direction de l'institution concernée.
	Apport d'aide matérielle aux communautés et institutions en charge de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des produits (par exemple, du carburant, des lubrifiants, pièces détachées, pompes, groupes électrogènes, véhicules, camions, ordinateurs, etc.) permettant aux communautés ou aux institutions en charge de l'eau d'augmenter la production d'eau salubre dans la mesure où ceci est nécessaire et dans la mesure où ces produits ne peuvent être financés/obtenus par la communauté ou l'institution en charge de l'eau elle-même.
	Installations pour l'approvisionnement en eau dans les situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples : installations publiques d'approvisionnement en eau dans les endroits où les personnes peuvent se réfugier lors de catastrophes, forage et gestion des trous de sonde dans les situations d'urgence (particulièrement en cas de sécheresse).
	Assainissement de l'environnement	Mettre en place et améliorer les installations aux points d'eau
	Construction de toilettes/latrines	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le modèle avec les bénéficiaires ; inclure des mesures d'atténuation. • De nouvelles technologies adaptées aux lieux peuvent être introduites dans certains cas telles que des latrines à double fosse. Celles-ci risquent moins d'être endommagées par une inondation, un tremblement de terre, etc., et sont adaptées aux endroits où la nappe phréatique est haute ou où le sol instable. Elles ne doivent pas être remplacées aussi souvent.
	Mise en place d'autres installations d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires doivent leur donner la priorité. Mettre au point les modèles avec les bénéficiaires et les aider à planifier et réaliser les interventions telles que travaux de drainage de surface, enlèvement des déchets solides, etc. • Inclure des mesures d'atténuation, le cas échéant.

	Lutte contre les vecteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pulvérisation résiduelle, utilisation de larvicides, drainage ou remplissage des bassins d'eau stagnante, fourniture de moustiquaires, etc. Drainage aux nouveaux points d'eau, enlèvement des déchets solides. • Prendre des mesures de protection pour le personnel et les bénéficiaires.
	Installations d'assainissement dans les situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Installations d'assainissement publiques dans des endroits sûrs où les personnes peuvent se réfugier à l'avenir en cas de catastrophes naturelles.
Promotion de l'hygiène	Promotion de l'hygiène et de la santé au niveau de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Les promoteurs de l'hygiène et de la santé rencontrent régulièrement les chefs de ménage (masculins ou féminins) et d'autres groupes (par exemple, les enfants dans les écoles). Leurs activités comprennent : <ul style="list-style-type: none"> - des explications, discussions et formations sur des questions en rapport avec la santé et l'hygiène et d'autres thèmes importants identifiés par les participants, - l'identification, suivie de discussion, avec les participants des comportements à haut risque en matière d'eau et d'assainissement. • Méthodes : discussions de groupe, visite des ménages, histoires, participation à des jeux et exercices, interprétation de pièces de théâtre, affiches, apprentissage au travers des questions posées par les bénéficiaires, etc. • Veiller à l'adéquation culturelle et religieuse des messages et méthodes. • Se limiter à quelques messages particulièrement cruciaux. • Toujours adapter les stratégies de communication à la culture et au contexte locaux (en évaluant le taux d'alphabétisation et les moyens de communication interpersonnelle les plus usités). • Tester sur le terrain les méthodes et messages promotionnels auprès des bénéficiaires avant d'en faire usage. • Soutenir les animateurs locaux spécialisés dans les questions de santé et d'hygiène (Ministère de la santé ou autre) dans la diffusion de messages liés aux projets en matière d'eau et d'assainissement.
	Promotion de l'hygiène par les moyens de communication de masse	<ul style="list-style-type: none"> • Médias : radio, TV, journaux, cinéma, annonces par haut-parleur. • Information sur l'utilisation des différentes sources d'alimentation en eau, l'utilisation de solutions chlorées (éviter les tablettes) et les sels de réhydratation à administrer par voie buccale ; la nécessité de faire bouillir l'eau non traitée destinée à être utilisée comme eau de boisson ; le lavage des mains ; l'utilisation et l'entretien adéquats des toilettes ; la prévention des maladies transmises par vecteur, etc. • Méthodes : histoires ou feuilletons télévisés ou radiophoniques, mises en gardes verbales ou écrites sur les comportements à risque, slogans, messages adressés par des personnes populaires ou importantes (à la radio, à la télévision ou sur des affiches), encourageant les comportements positifs au travers d'images ou de films. • Il y a lieu de toujours adapter les stratégies de communication à la culture et au contexte locaux (en évaluant le taux d'alphabétisation et les moyens de communication interpersonnelle les plus usités). • Tester sur le terrain les méthodes et messages promotionnels auprès des bénéficiaires avant d'en faire usage. • Se limiter à quelques messages particulièrement cruciaux.

INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN FAVEUR DE POPULATIONS DÉPLACÉES EN SITUATION D'URGENCE AIGUË

Caractéristiques et impacts

- Le déplacement rapide de populations, qu'il soit dû à une catastrophe naturelle ou à un conflit, peut conduire au rassemblement d'un grand nombre de personnes dans des emplacements non prévus à cet effet, ce qui entraîne de sérieux risques pour la santé publique si des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement n'ont pas été mises en place à l'avance.
- Dans la mesure du possible, il est préférable d'éviter de tels déplacements en fournissant une assistance aux communautés sur place et dans les environs, pour autant que cela n'expose pas la population à des risques supplémentaires ; il convient également de prendre des mesures pour éviter que cette population ne devienne pas excessivement dépendante de cette assistance.
- Lorsque ce n'est pas possible, il est préférable d'installer les personnes déplacées dans une communauté d'accueil disposant d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement et autres infrastructures, même s'il faut en augmenter la capacité. Cette alternative se révèle souvent meilleure, moins coûteuse et plus rapide, et la communauté d'accueil continue à en bénéficier à plus long terme.
- Lorsque le déplacement peut être anticipé, il est préférable de prévoir des camps ou zones de refuge provisoires planifiés et préparés à cet effet, disposant d'un minimum de services. Le déplacement rapide de personnes à des endroits non prévus est le pire scénario parce qu'on risque que les installations n'aient pas été mises en place suffisamment à temps et à cause du coût souvent élevé d'une mise en place rapide de ces services. Une bonne planification de camps provisoires doit comprendre, en premier lieu, la protection des ressources hydrauliques destinées à la boisson et l'emplacement des installations d'assainissement.
- On peut alternativement fournir des services de secours temporaires tout en planifiant des camps provisoires dans l'intention de déplacer les personnes à ces endroits dès lors qu'ils sont prêts. Décider dans ce contexte s'il vaut mieux consacrer de l'énergie, des ressources et du temps à planifier des camps temporaires ou laisser les personnes dans les campements non planifiés tout en commençant à préparer leur retour direct chez elles, si c'est possible, s'avère crucial. Il est important que ces différentes options soient clairement indiquées aux personnes déplacées et qu'elles choisissent l'option qu'elles préfèrent – dans les limites des possibilités.
- Les personnes déplacées, particulièrement celles qui se trouvent dans des campements non planifiés, n'ont généralement plus beaucoup de capacité d'adaptation et deviennent, par conséquent, beaucoup plus (voire totalement) dépendantes de l'aide extérieure pour leur survie.
- Dans la mesure du possible, éviter les déplacements en fournissant une assistance directement dans les zones où les personnes habitent et dans les environs, les services d'eau et d'assainissement dans les camps provisoires pouvant attirer les personnes et les inciter à rester dans les campements, ce qui risque d'avoir des conséquences négatives sur la santé ou la sécurité et peut provoquer un ressentiment de la part de la communauté d'accueil ou des autorités lorsqu'elles perçoivent un déséquilibre au niveau de la qualité des services.

Objectifs principaux et priorités de réponse

Sauver et préserver des vies par une réponse rapide

- Apporter de l'eau salubre en quantité suffisante aussi rapidement que possible.
- Fournir immédiatement les moyens d'évacuer les excréments dans des conditions sûres et gérer les déchets solides.
- Promouvoir l'hygiène en insistant sur les interventions les plus susceptibles de réduire la transmission de maladies telles que se laver les mains à des moments critiques, évacuer les excréments dans des conditions sûres, stocker et distribuer l'eau potable de manière sûre.
- Toujours impliquer les personnes déplacées bénéficiaires dans la mesure du possible, mais éviter de perdre du temps au niveau opérationnel.
- La priorité doit être donnée à des solutions rapides, si possible utilisant les ressources locales au maximum ; il peut néanmoins s'avérer nécessaire d'importer une infrastructure et des technologies à titre provisoire lorsque cela permet de réagir plus facilement.
- Bien que le coût soit un facteur important, la promptitude des interventions est de toute première importance et il peut s'avérer nécessaire de déployer, dans un premier temps, des systèmes dont le coût et la complexité sont supérieurs aux niveaux de service existants ou aux normes nationales.
- Une fois les services mis en place, il faut s'efforcer de réduire les coûts opérationnels autant que possible (par exemple, en remplaçant les citernes d'eau par des solutions moins coûteuses) et d'élaborer des modèles pouvant, le cas échéant, servir de base à des solutions plus durables.

Interventions de réponse typiques

Généralités	Évaluations rapides	<ul style="list-style-type: none">• Collecte rapide d'informations publiques• Évaluations rapides de la zone ou de la communauté concernée• Enquêtes rapides au niveau des ménages• Évaluations rapides des dommages subis par le système d'approvisionnement en eau et d'assainissement
	Amélioration de la coordination	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter la coordination de l'aide en matière d'eau et d'assainissement dès le début à tous les niveaux et avec tous les acteurs concernés (par exemple, autorités locales, ONG, ONU, Croix-Rouge, armée, secteur privé) afin d'éviter le double emploi et d'accroître la rentabilité de la réponse.
	Démarches	<ul style="list-style-type: none">• Organismes présents sur le terrain : exercice d'une pression sur les autorités ou les autres acteurs pour des questions directement ou indirectement liées à l'eau et à l'assainissement.• DG ECHO : intervention auprès des gouvernements nationaux ou autorités locales si nécessaire, pour des questions liées à l'eau et à l'assainissement et aux conditions de travail des partenaires sur le terrain.
	Distribution de matériel pour l'approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none">• Exemples : solutions chlorées (éviter les tablettes, fournir des instructions d'utilisation claires, surveiller les niveaux de chlore résiduel), sels de réhydratation à administrer par voie buccale (y compris instructions d'utilisation), filtres à eau, bidons à eau/récipients (remplis si nécessaire), etc.• Tous ces articles doivent être adaptés aux besoins identifiés sur place.
Eau	Développement de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau ou extension des systèmes existants	<ul style="list-style-type: none">• Nécessaire lorsque des personnes déplacées s'installent dans des camps ou dans des zones de refuge provisoires.• Au départ, le temps est un facteur primordial intervenant dans le choix et la conception du système d'approvisionnement en eau.• Une technologie simple est souvent suffisante et plus rapide à mettre en place et sa gestion est souvent confiée par la suite aux bénéficiaires avec plus de succès.• Consulter la communauté, particulièrement les femmes, sur leurs préférences au niveau des modèles et emplacements.• Lorsque des personnes déplacées se sont installées dans une communauté d'accueil, il peut s'avérer nécessaire d'agrandir ou d'améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau existants.• Veiller à la mise en œuvre de mécanismes de contrôle de la qualité de l'eau appropriés.

	Fourniture de matériel aux communautés d'accueil ou institutions en charge de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'hébergement par une communauté d'accueil, fournir des consommables et du matériel permettant à la communauté d'accueil ou à son institution en charge de l'eau d'augmenter directement la production d'eau salubre (carburant, lubrifiants, pièces détachées, pompes, groupes électrogènes, véhicules, camions, etc.). • Essayer d'éviter le matériel susceptible de créer un conflit ou sujet aux abus et au vol. Il peut être nécessaire d'avoir recours à des contrats écrits et à des procédures administratives pour clarifier les choses.
	Constitution de réserves d'eau en citernes	<ul style="list-style-type: none"> • N'envisager l'installation de citernes que si aucune autre solution (moins coûteuse) ne peut être mise en œuvre suffisamment vite. • Chlorer l'eau et surveiller les taux de chlore résiduel. • Remplacer <u>dès que possible</u> par d'autres systèmes moins coûteux.
	Réaffectation des réserves d'eau à des usages d'eau de boisson	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple : réaffecter provisoirement l'eau pour l'irrigation ou pour la fabrication de boissons non alcoolisées à des usages réservés à l'eau potable. • Chlorer l'eau et surveiller les taux de chlore résiduel.
Assainissement de l'environnement	Construction de toilettes et autres installations d'assainissement provisoires	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des toilettes provisoires aussi vite que possible (notamment des terrains réservés à la défécation, des fosses ou des latrines publiques à fosse simple). • Tenir compte des pratiques sanitaires et des types de toilette de la population déplacée et de la population d'accueil, le cas échéant. • Promouvoir une utilisation et un entretien adéquats des installations. • Dans la mesure du possible, au lieu de toilettes publiques, installer des toilettes réservées aux ménages, ces dernières étant plus susceptibles d'être nettoyées et entretenues. Encourager les utilisateurs à construire leurs propres latrines, mais fournir une assistance aux ménages les plus vulnérables. • D'autres installations d'assainissement provisoires peuvent comprendre des systèmes d'enlèvement des déchets solides, des campagnes de lutte contre les vecteurs, l'inhumation des cadavres, des travaux de drainage, etc. (voir les autres pages consacrées aux situations « aiguës » pour plus de détails.)
	Extension des systèmes d'assainissement existants	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque des personnes déplacées se sont installées dans une communauté d'accueil, il peut s'avérer nécessaire d'agrandir ou d'améliorer les installations d'assainissement de la communauté d'accueil afin de couvrir les besoins de la communauté d'accueil et des personnes déplacées.
	Distribution de kits sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir : du savon, des serviettes hygiéniques pour les femmes, du matériel culturellement acceptable pour le nettoyage anal, du dentifrice et des brosses à dent et d'autres produits pour l'hygiène en fonction des besoins estimés. • En cas d'hébergement au sein d'une communauté d'accueil, fournir ces produits aussi bien à la population d'accueil qu'aux personnes déplacées.
Promotion de l'hygiène	Promotion par le biais de messages adressés face à face ou via la télévision, la radio, les journaux, des affiches, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Messages adressés directement par le personnel chargé de l'information et des bénéficiaires formés à cet effet. • Promouvoir/expliciter les messages les plus importants tels que : <ul style="list-style-type: none"> – les dangers des sources d'alimentation en eau polluées pour la consommation humaine, – où obtenir de l'eau salubre à des fins de boisson, – l'utilisation de solutions chlorées (éviter les tablettes) et de sels de réhydratation à administrer par voie buccale, – comment faire bouillir l'eau non traitée destinées à être bue, – l'importance de se laver les mains à des moments critiques, – la prévention des maladies transmises par vecteur, – l'utilisation et l'entretien appropriés des toilettes. • Les méthodes peuvent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> – des annonces verbales (haut-parleur), des visites à domicile et une interaction face à face, – des groupes de discussion ou des histoires à raconter, – des messages adressés par des personnes populaires ou importantes sur le terrain ou à la télévision, à la radio ou encore sur des affiches, – des mises en garde verbales ou écrites sur les comportements à risques, – le renforcement des comportements positifs au travers d'images, de la radio, de théâtre ou de films. • Veiller à ce que les messages et méthodes soient culturellement et religieusement acceptables. • Se limiter à quelques messages essentiels. • Toujours adapter les stratégies de communication en fonction de la culture et du contexte locaux (en évaluant le taux d'alphabétisation et les moyens de communication interpersonnelle les plus usités). • Dans la mesure du possible, tester sur le terrain les méthodes et messages promotionnels auprès des bénéficiaires avant d'en faire usage.

INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN FAVEUR DE POPULATIONS DÉPLACÉES DANS DES CAMPS EN SITUATION D'URGENCE POST-AIGUË ET CHRONIQUE

Caractéristiques et impacts

- Un déplacement chronique prive souvent les personnes de moyens de subsistance, diminue leur capacité d'adaptation et les rend plus dépendantes de l'aide humanitaire que des populations non déplacées. Lorsque le déplacement est transfrontalier, le statut légal et des questions telles que la propriété de la terre peuvent compliquer les prestations de services à long terme.
- Les scénarios post-aigus et chroniques se caractérisent par la nécessité d'établir ou de rétablir des services d'eau et d'assainissement permanents et durables pouvant être relayés par les populations et institutions locales responsables de leur fourniture pour revenir à une situation « normale », c'est-à-dire à un niveau égal à celui précédant les événements ou supérieur en fonction des ressources disponibles et de l'ampleur des besoins.
- Des situations impliquant le déplacement de populations peuvent facilement devenir chroniques (pendant de nombreuses décennies) et exiger une attention et des interventions dépassant le cadre de la mise en place d'installations provisoires.

Objectifs principaux et priorités d'intervention

Identifier et faire face aux besoins aigus là où ils se trouvent ; veiller à ce que les effets de la crise sur les services n'empirent pas ; réaliser des travaux de remise en état à court terme et jeter les bases d'un pôle de développement au niveau de l'eau et de l'assainissement, en aidant ainsi les personnes les plus affectées à retrouver un certain degré d'autosuffisance.

- La priorité est donnée à la consolidation des services d'eau et d'assainissement pour en faire des services plus durables et autosuffisants au sein desquels les bénéficiaires ont un rôle d'organisation et, si possible, un rôle financier à jouer, notamment en instaurant des mesures d'atténuation et des plans de préparation aux catastrophes aux endroits où celles-ci sont susceptibles d'être récurrentes.
- Les interventions en matière d'eau et d'assainissement de type post-aigu ou chronique atteignent généralement leur niveau optimal dans les trois mois suivant l'installation du camp.
- Relier les interventions de secours à la remise en état et au développement en veillant aux points suivants :
 - Encourager progressivement l'implication des bénéficiaires, si possible sous forme de prise d'initiatives, d'autoassistance et d'autogestion ; tout en sachant que cela demande souvent plus de soutien de la part des organismes présents sur le terrain que des situations sans déplacement de personnes. Il y a lieu d'encourager une participation active où les femmes et les groupes vulnérables (enfants, personnes âgées, etc.) soient représentés.
 - Les organismes présents sur le terrain doivent tenir compte des normes et règles nationales et des politiques sectorielles lors de la conception et la réalisation d'interventions et notamment d'éléments tels que le recouvrement des coûts et la gestion et l'entretien à long terme des systèmes mis en place.
 - Lorsque les camps sont installés dans des zones sujettes aux catastrophes naturelles, préférer des solutions moins vulnérables aux dangers connus ou potentiels.

Interventions de réponse typiques

Généralités	Mettre en place et renforcer l'infrastructure sociale dans les campements	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder dans le cadre d'une stratégie d'intervention basée sur la communauté. • Établir des comités de santé et d'hygiène (de voisinage) avec des personnes se portant volontaires pour éduquer, former et promouvoir la santé, l'hygiène et d'autres thèmes. • Les groupes appartenant à la communauté élisent un comité de projets responsable de planifier et d'organiser les projets sanitaires de la communauté tels que l'eau, l'assainissement et d'autres projets importants pour la santé. • Aider la communauté à réaliser une analyse de vulnérabilité de l'endroit où elle est hébergée. • Élaborer un plan qui comprenne des projets en matière de santé et de préparation aux catastrophes (notamment des mesures d'atténuation lorsque cela s'avère nécessaire et possible). • Renforcer la gestion des comités par le biais de formations et coaching.
	Intégration avec les autorités de district et les institutions	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des plateformes de coopération avec les autorités et institutions compétentes dans la zone afin d'organiser les services d'eau et d'assainissement du campement en collaboration avec les fournisseurs de service institutionnels, le cas échéant. • L'établissement de liens entre les populations déplacées et les autorités locales contribue également à diminuer les risques de heurts et de tensions avec les populations d'accueil. Soutenir ces initiatives par des financements, formations et coaching pour autant que nécessaire.

	Démarches	<ul style="list-style-type: none"> Organismes présents sur le terrain : plaider auprès des autorités locales ou de district, voire même nationales, en faveur des populations forcées de s'installer dans des campements, sur des questions liées à l'eau et à l'assainissement telles que la mise à disposition d'eau pour les personnes déplacées en cas de tension due aux différentes utilisations de l'eau dans la zone. DG ECHO : plaider auprès des gouvernements concernés sur des questions telles que le soutien ou l'assistance apporté par les autorités nationales ou autres aux travaux en matière d'eau et d'assainissement réalisés par ECHO et ses partenaires ou l'intervention dans la prise de décision équilibrée en cas de différends portant sur la répartition des ressources hydrauliques entre les populations déplacées et locales.
Eau	Évaluation des ressources hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer comment développer davantage les ressources hydrauliques sans causer de dégâts à l'environnement. Évaluer s'il est possible de protéger les ressources et installations de futures catastrophes naturelles. Lorsque les ressources hydrauliques dépassent le cadre local, l'évaluation doit s'étendre au contexte élargi (cartographie des ressources hydrauliques de systèmes aquifères plus importants).

Eau (suite)	Extension ou amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> Dans la mesure du possible, passer de systèmes gérés par des organismes à un modèle géré par la communauté, la population bénéficiaire prenant en charge l'administration et l'exploitation du système. L'organisme présent sur le terrain doit normalement prévoir de rester impliqué pour assurer une surveillance, un coaching et la fourniture/le paiement total ou partiel des éléments principaux ou des pièces de rechange. Transformer les services coûteux (tels que les citernes d'eau) par des services moins coûteux et si possible améliorés (tels que des systèmes de conduites, des trous de sonde avec poignée, des pompes fonctionnant à l'énergie solaire ou éolienne). Si nécessaire, il est possible d'améliorer la qualité de l'eau en utilisant des méthodes d'un bon rapport coût/efficacité telles que des bassins de décantation, le dégrossissage ou la filtration lente sur sable suivie de chloration. Des solutions peuvent également être appliquées aux points d'utilisation telles que la vente ou la distribution de solutions chlorées ou de filtres à eau aux ménages. Mettre en place un système de contrôle régulier de la qualité de l'eau. Mettre en place un système de gardiennage aux points d'eau. Étendre et améliorer les services pour revenir à leur niveau d'avant les événements ou à un niveau supérieur si ces services étaient en dessous des normes (tenir compte des risques plus élevés d'épidémies dans les camps en raison de la surpopulation, etc.). Tout modèle de service proposé doit tenir compte des règles et normes techniques nationales disponibles.
Assainissement de l'environnement	Évaluation sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Faire une évaluation sanitaire dans le cadre d'une stratégie basée sur la communauté ; évaluer en outre les besoins spécifiques, notamment des groupes vulnérables comprenant les personnes malades, les patients atteints du VIH/SIDA, les personnes âgées, les handicapés, les enfants, etc.
	Mise en place et amélioration des installations aux points d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Ceci comprend des interventions telles que l'installation de clôtures pour protéger un point d'eau des animaux, des travaux de drainage pour contrôler et détourner l'eau excédentaire et la construction de bacs de lavage pour autant que la communauté leur ait accordé la priorité.
	Construction de toilettes/latrines privées	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir ces installations en consultant les bénéficiaires pour veiller à ce qu'elles soient adaptées aux habitudes, à la culture et aux préférences locales. Pour des raisons de sécurité et de confort, particulièrement pour les femmes et les filles, les toilettes doivent être proches des habitations. Inclure des mesures d'atténuation si nécessaire. Consulter et respecter les normes et règles nationales au niveau des modèles. Il vaut mieux que les bénéficiaires les construisent eux-mêmes dans la mesure du possible. Faciliter cette intervention par des campagnes de sensibilisation et d'information ; la mise à disposition des outils nécessaires ; la fourniture des matériaux essentiels (tels que des dalles en béton armé). Encourager les communautés à construire des installations pour les ménages vulnérables et en surveiller l'adoption et la réplique. Lorsque les camps doivent rester opérationnels pendant un an ou plus, il peut être approprié d'introduire des technologies telles que des latrines à double fosse ; les trous n'ont pas besoin d'être aussi profonds que pour les autres types de latrines et peuvent être vidés en rotation, réduisant aussi l'espace nécessaire.
	Mise en place d'autres installations d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Les bénéficiaires doivent leur donner la priorité (par exemple, drainage, gestion des déchets solides) ; les modèles doivent être mis au point en consultant les bénéficiaires et installés de préférence suivant le principe de l'autoassistance. Inclure des mesures d'atténuation si nécessaire.
	Lutte contre les vecteurs	<ul style="list-style-type: none"> Pulvérisation résiduelle, utilisation de larvicides, drainage ou remplissage des étendues d'eau stagnante, fourniture de moustiquaires, évacuation des matières organiques, etc. Prendre des mesures de protection pour le personnel et les bénéficiaires.

Promotion de l'hygiène	Promotion de l'hygiène et de la santé au niveau de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Les promoteurs de l'hygiène et de la santé rencontrent régulièrement les chefs de ménage (féminins ou masculins) et d'autres groupes (par exemple, les enfants dans les écoles). Leurs activités comprennent : <ul style="list-style-type: none"> - des explications, discussions et formations sur des questions en rapport avec la santé et l'hygiène et d'autres thèmes importants identifiés par les participants, - l'identification avec les participants des comportements à haut risque en matière d'eau et d'assainissement, suivie de discussion. • Méthodes : discussions de groupe, visite des ménages, histoires, participation à des jeux et exercices, interprétation de pièces de théâtre, affiches, apprentissage au travers de questions posées par les bénéficiaires, etc. • Veiller à l'adéquation culturelle et religieuse des messages et méthodes. • Se limiter à quelques messages particulièrement cruciaux. • Toujours adapter les stratégies de communication à la culture et aux contextes locaux (en évaluant le taux d'alphabétisation et les moyens de communication interpersonnelle les plus usités). • Tester sur le terrain les méthodes et messages promotionnels auprès des bénéficiaires avant d'en faire usage. • Soutenir les animateurs locaux spécialisés dans les questions de santé et d'hygiène (Ministère de la santé ou autre) dans la diffusion de messages liés aux projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
	Promotion de l'hygiène par les moyens de communication de masse	<ul style="list-style-type: none"> • Médias : radio, TV, journaux, cinéma, annonces par haut-parleur. • Information sur l'utilisation des différentes sources d'alimentation en eau, l'utilisation des solutions chlorées (éviter les tablettes) et les sels de réhydratation à administrer par voie buccale ; la nécessité de faire bouillir l'eau non traitée destinée à être utilisée comme eau de boisson ; le lavage des mains, l'utilisation et l'entretien adéquats des toilettes ; la prévention des maladies transmises par vecteur, etc. • Méthodes : histoires ou feuilletons télévisés ou radiophoniques, mises en gardes verbales ou écrites sur les comportements à risque, slogans, messages adressés par des personnes populaires ou importantes (à la radio, à la télévision ou sur des affiches), encourageant les comportements positifs à travers d'images ou de films. • Toujours adapter les stratégies de communication à la culture et au contexte locaux (en évaluant le taux d'alphabétisation et les moyens de communication interpersonnelle les plus usités). • Tester sur le terrain les méthodes et messages promotionnels auprès des bénéficiaires avant d'en faire usage. • Se limiter à quelques messages particulièrement cruciaux.

INTERVENTIONS DE PRÉPARATION AUX CATASTROPHES EN MATIÈRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Caractéristiques
<ul style="list-style-type: none"> • Les interventions d'atténuation des catastrophes comprennent le développement et le renforcement de la capacité d'intervention en situation d'urgence (<i>préparation</i>) et des mesures physiques pour protéger les infrastructures de l'eau et de l'assainissement de l'impact d'une catastrophe naturelle (<i>atténuation</i>). • La planification préalable aux catastrophes peut comprendre : <ul style="list-style-type: none"> - des interventions de renforcement des capacités d'adaptation afin que les communautés et institutions publiques soient (mieux) organisées et préparées à faire face à une catastrophe naturelle, comprenant notamment la mise à disposition de matériel spécialisé et la mise au point de plans d'urgence, - des interventions matérielles telles que la préparation des matériels, des produits, de la nourriture, etc. nécessaires pour survivre à une catastrophe naturelle, et - des interventions techniques telles que la mise en place de systèmes d'alerte et de communication précoces. • Les mesures d'atténuation des effets des catastrophes naturelles couvrent : <ul style="list-style-type: none"> - des interventions au niveau des ménages telles que l'élévation ou le renforcement des fosses de latrine inondables, - des interventions au niveau de la communauté ou des interventions publiques telles que la protection, le renforcement ou le déplacement de l'infrastructure de l'approvisionnement en eau, en augmentant la capacité de rétention au champ des systèmes de captage dans les zones à risque de sécheresse ou la construction d'épis de régularisation des cours d'eau ou la plantation de végétation pour protéger les berges, - une amélioration générale de la qualité de la conception, de l'implantation et de la construction des composants des systèmes d'approvisionnement pour résister à l'impact de catastrophes naturelles, en tenant compte des types de risques connus ou potentiels. • Des interventions ciblées pour insister sur l'importance des mesures d'atténuation des effets des catastrophes et faire prendre conscience à tous les niveaux, de la communauté au gouvernement, de l'importance d'investir dans des activités de planification préalable aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets.

- Certains risques tels que les inondations, les cyclones et les ouragans se produisent à des moments de l'année relativement prévisibles ; dès lors, la préparation aux catastrophes naturelles et l'élaboration de plans d'urgence doivent devenir une routine si possible avant la saison des cataclysmes.

Objectifs principaux et priorités de mise en œuvre

Réduire ou supprimer totalement les impacts négatifs d'une catastrophe (récurrente) sur l'accès à des services d'eau et d'assainissement satisfaisants et réduire le risque d'augmentation des maladies liées à l'eau et aux excréments, pendant et après la catastrophe elle-même.

- Les démonstrations doivent être accompagnées de suivi pour assurer leur réplique, leur impact à long terme et leur durabilité ; les activités de planification préalable aux catastrophes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement doivent s'intégrer dans un plan global comprenant d'autres éléments primordiaux tels que la préparation de nourriture, de médicaments essentiels, un plan d'évacuation, etc.
- Les activités de planification préalable aux catastrophes demandent une formation et une sensibilisation ainsi que des actions venant renforcer les liens et la coordination entre les structures au niveau de la communauté et les gouvernements locaux ou organismes de gestion des catastrophes des gouvernements concernés.
- Les interventions de planification préalable aux catastrophes doivent être spécifiques aux risques et doivent pouvoir être gérées et suivies au niveau local (par la communauté).

Interventions de réponse typiques – préparation aux catastrophes naturelles

<p>Établissement ou renforcement au sein de la communauté de comités pouvant être mobilisés en cas de catastrophes naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible que les comités aient besoin d'un renforcement institutionnel et d'un accroissement de leur capacité. • Former les membres de ces comités aux premiers secours, aux recherches et sauvetage, aux évaluations des besoins, à la mise en place d'abris provisoires, au contrôle des maladies, à la sécurité de l'eau, aux communications, à la logistique, etc.
<p>Instauration de liens entre les communautés, les institutions et les gouvernements locaux pour la diffusion d'alertes précoces et l'établissement de protocoles d'assistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec les instituts météorologiques, sismographiques, hydrométriques ou autres pouvant donner des informations d'alerte précoce, ainsi qu'avec les services gouvernementaux ou de police/urgence locaux. • Des systèmes d'alerte précoce doivent être mis en place, testés et entretenus ; les messages doivent être diffusés via un canal compréhensible/accessible, par communication radio, etc.
<p>Soutien aux organisations locales (ONG, autorités locales/de district) pour l'élaboration de plans d'urgence et l'évaluation des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins des organisations en matière de planification et mettre au point un plan de préparation aux catastrophes sur base des risques connus ou potentiels. • Il est nécessaire de faire régulièrement de nouvelles évaluations et planifications pour actualiser le plan d'intervention. • Parmi les activités de planification préalable aux catastrophes peuvent figurer la formation du personnel et de la direction, la fourniture/réparation de matériel/équipement (camions citernes, points centraux de distribution d'eau, etc.).
<p>Stockage en lieu sûr de matériel de préparation aux catastrophes ou distribution d'un tel matériel aux ménages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel de préparation aux catastrophes doit être distribué ou stocké dans un endroit sûr, à des moments déterminés de l'année, à proximité des zones sensibles aux catastrophes naturelles. • Lorsqu'un matériel d'intervention est fourni, il doit être accompagné d'informations ou d'une formation à son utilisation.
<p>Distribution aux ménages du matériel pour l'eau et l'assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples : bidons à eau/récipients, solutions chlorées, sels de réhydratation à administrer par voie buccale, filtres à eau, cuiseurs, savon, serviettes hygiéniques, matériel de nettoyage anal culturellement acceptable, dentifrice, etc. • À distribuer en fonction de l'évaluation et de l'anticipation des besoins avant la saison des cataclysmes.
<p>Fourniture de matériel de préparation aux catastrophes aux communautés ou institutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples de matériel pour l'eau et l'assainissement : carburant, lubrifiants, pièces de rechange, pompes, groupes électrogènes... • Autres équipements : abris d'urgence et canots de sauvetage (former les gens à leur utilisation). • Éviter le matériel susceptible de créer des conflits ou sujet aux abus, à la corruption et au vol.
<p>Développement d'installations pour l'eau et l'assainissement dans les zones refuges</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il se peut que des installations pour l'eau et l'assainissement doivent être mises en place dans les zones de refuge dites sûres telles que des pompes à main et des toilettes à des endroits en hauteur facilement accessibles dans les zones sujettes aux inondations.

Formation de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre avant tout à reconnaître les signaux d'alerte et à prendre des précautions suffisamment tôt. • Encourager les personnes à faire des provisions d'aliments secs, carburant et argent liquide pour faire face à une urgence.
Démonstration de travaux destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Ces travaux visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles peuvent comprendre l'élévation des trous de sonde/latrines ou l'approfondissement des trous de sonde ; il est nécessaire que ces travaux soient accompagnés d'un suivi pour assurer leur réplication.
Interventions de réponse typiques – Mesures d'atténuation	
Généralités	Renforcer, protéger et localiser les constructions utilisées par les institutions en charge de l'eau et de l'assainissement et les composants des systèmes.
	Utiliser des matériaux et une main d'œuvre de qualité pour la construction d'infrastructures pour l'eau et l'assainissement.
	Fournir des groupes électrogènes de secours aux institutions en charge de l'eau et de l'assainissement pour prendre la relève en cas de défaillance de la centrale électrique ; construire des routes utilisables par tous les temps, permettant d'accéder aux principales infrastructures de l'eau et de l'assainissement.
	Veiller à installer l'infrastructure pour l'eau et l'assainissement dans des zones moins sujettes aux catastrophes naturelles et à l'écart de dangers potentiels (arbres, poteaux électriques, etc.).
	Introduire du matériel de communication radio ou des téléphones portables pendant les périodes de cataclysmes connus (le cas échéant).
Eau et assainissement de l'environnement	<p>Mesures spécifiques aux zones sujettes aux inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner les sources d'alimentation dans les bassins-versants les moins sensibles aux inondations et protéger les bassins-versants et les sources d'alimentation (par exemple, en procédant localement à un reboisement ou à un aménagement de terrasses). • Construire des fondations renforcées, des structures de retenue des eaux, un enrochement pour protéger les berges et un béton et une maçonnerie plus solides pour les protections des sources, les galeries d'infiltration, les points de captage, etc. • Créer des systèmes de trop-plein pour éviter le déversement des barrages et des structures de retenue des eaux. • Draguer les rivières et les canaux pour éviter un écoulement rapide. • Construire des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement sur des plateformes surélevées ou les protéger au moyen de digues, murs, etc. • Installer des tuyaux de décharge, des conduites d'eau et de drainage, mieux ancrés et enracinés et utiliser des joints souples.
	<p>Mesures spécifiques aux zones sujettes aux ouragans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les bassins-versants : empêcher le déboisement, reboiser et réaliser un labourage de niveau. • Dégager les sites des sources d'alimentation en eau de tout débris flottant. • Renforcer l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement de surface (surtout en présence de conduites traversant des rivières, de réservoirs d'eau en hauteur et au niveau du sol, etc.). • Obturer les collecteurs et (gainés des) protections de sources à l'aide de dalles de protection. • Mettre en place des fondations plus solides, des barrages plus larges et plus solides (grilles et parapets améliorés), un enrochement des berges, des constructions avec un béton et une maçonnerie plus solides. • Améliorer le drainage à proximité des protections des source, galeries d'infiltration, points de captage, installations de traitement. • Enfouir les conduites d'approvisionnement et d'évacuation, réduire le nombre de conduites traversant des rivières, fixer les canalisations en aval des ponts, promouvoir et réaliser la mise en place de végétation pour la stabilisation des talus. • Installer des palplanches ou des gabions le long du bord des galeries d'infiltration pour créer des zones de sédimentation en guise de protection pendant les périodes de fortes pluies. • Construire des toitures solides aux stations de pompage et aux autres infrastructures d'eau et d'assainissement pourvues d'un toit. • Pour les prises d'eau en rivière : installation d'écluses en amont et installation de systèmes de captage des sédiments quelques pieds en amont du déversoir. • Surélever l'infrastructure susceptible d'être inondée suite à de fortes pluies et placer des murs de protection contre les crues ou digues. • Construire des murs d'endiguement protégés contre les vagues aux barrages et prises d'eau en rivière. • Réduire la hauteur des structures pour l'eau et l'assainissement dans la mesure du possible. S'il n'est pas possible d'éviter des réservoirs d'eau en hauteur, les remplir d'eau et fermer les vannes (si nécessaire installer des vannes) pendant les périodes de grand vent.

<p>Mesures spécifiques aux zones sujettes aux tremblements de terre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les bassins-versants : empêcher le déboisement, promouvoir le reboisement. • Utiliser des joints souples pour les raccords des conduites d'approvisionnement et d'évacuation, un matériau approprié pour les conduites et des croisements de murs. • Les réservoirs de stockage doivent être aussi bas que possible. • Inclure des palplanches, des murs d'aile étendus et des joints souples aux points de prise et barrages. Aux barrages, ajouter des endiguements en pente en dessous et au dessus du niveau de l'eau ainsi que des parapets. • Veiller à ce que les fondations des structures pour l'eau et l'assainissement soient bien attachées ensemble et les murs solidement fixés aux fondations et au toit (le cas échéant), en utilisant des attaches appropriées. Étudier les constructions et structures ayant résisté à des tremblements de terre auparavant. • Trous de sonde : tubages plus solides + massif filtrant plus large que d'habitude avec un diamètre de gravier légèrement plus grand.
<p>Mesures spécifiques aux zones volcaniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner rigoureusement les bassins versants à utiliser pour l'approvisionnement en eau potable. • Utiliser des matériaux appropriés pour les conduites et des joints souples ; il peut être nécessaire d'appliquer des mesures anti-rouille pour empêcher la pollution de l'eau et pour protéger les conduites des effets des cendres volcaniques. • Concevoir et construire une infrastructure pour l'eau et l'assainissement en surface (par exemple, des réservoirs) capable de résister au poids des cendres. • Prendre des mesures de prévention contre l'incendie au niveau des structures pour l'eau et l'assainissement et des zones qui les entourent. • Prévoir une capacité suffisante de stockage et d'amenée d'eau pour lutter contre les incendies.
<p>Mesures spécifiques aux zones sujettes aux glissements de terrain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les bassins-versants : empêcher le déboisement, promouvoir activement le reboisement. • Protéger et stabiliser les zones en pente en y plantant de la végétation ou y appliquant d'autres mesures. • Utiliser des matériaux adaptés pour les conduites (par exemple, des pièces de tuyauterie en tôle galvanisée solidement ancrées aux endroits sujets aux glissements de terrain ou éboulements). • Les conduites doivent suivre la topographie des lieux. • Solide renforcement, enfouissement et ancrage des structures traversant ou situées dans des zones sujettes aux glissements de terrain, en utilisant notamment des procédés de stabilisation des pentes, en plantant de la végétation, etc.